

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2014

19 h 00 - Ouverture de la séance du C.M.

SONT PRESENTS :

Mesdames Muriel MULLER, Dominique LAURE-BALDASSARI, Sophie BOGDANOVIC, Sybille HERICOTTE, Françoise SAMUEL, Carole SHELLSHEAR ; Messieurs Pierre REYNAUD, Pierre-Yves REYNAUD, Serge SAMUEL, Jérôme SAMUEL et Jean SCHÜLER.

Absent excusé : néant.

Sophie BOGDANOVIC est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 23 octobre 2014 est adopté.

DEMANDES DE SUBVENTION :

Présentation des dossiers FACADE ET TOITURE LA CURE et TOILETTES SECHES à la DETR (Etat) ,demande de subvention sur le montant HT des travaux.

Pour Façade toiture la cure : 30 % demandés sur un montant de travaux de 25774,46 €

Pour les toilettes sèches : 20 % demandés un montant HT de 9 700,00 €.

Accepté à l'unanimité.

TRANSFERT D'ACTIVITES

Le bureau d'études ESTRANGIN qui s'occupe de notre PLU change de nom. Un avenant est à signer.

Accepté à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil municipal doit créer le poste à 20h30 de Mme SAMUEL et le poste d'attaché de Mme TRUCHET.

Accepté à l'unanimité.

TARIFS DIVERS

Seuls les loyers augmenteront au 1^{er} janvier 2015 selon l'indice en vigueur.

Le prix de l'eau potable sera revu à l'occasion d'un prochain conseil municipal après rencontre avec un technicien du Conseil Général qui présentera les conditions de l'Agence de l'Eau (pour les tarifs) afin de pouvoir obtenir des financements pour les travaux.

Accepté à l'unanimité.

DON MME LAVAUD ODETTE

Mlle LAVAUD Odette est décédée en début d'année 2014 et elle a légué à la Commune une somme de 3000 € pour financer de l'aménagement de village et des animations culturelles.

Le Maire et le Conseil Municipal saluent ce geste généreux et acceptent à l'unanimité ce don.

COMMUNE NOUVELLE EYGUIANS-LAGRAND

Une proposition de fusion avec les communes d'EYGUIANS-LAGRAND a été faite, le Conseil municipal ne souhaite pas se prononcer pour le moment.

AGENT RECENSEUR

Elisa D'ONORIO DI MEO retenue pour réaliser le recensement de la population en 2015 sera rémunérée sur la base du SMIC.

Accepté à l'unanimité.

OPERATION FACADE PAR L'OPAH

Le Conseil municipal décide de prévoir 2 façades/toiture par an pendant 3 ans. La commune participe à 2000 €/façade et la Région à 1000 €.

ARBRE DE NOEL

En accord avec EYGUIANS, l'arbre de Noel a eu lieu à TRESCLEOUX et les 2 communes paieront les frais au prorata du nombre d'enfants et pour moitié pour le spectacle.

Accepté à l'unanimité.

APPARTEMENT MAIRIE

Le Conseil municipal accepte d'intégrer dans le prix du loyer, la facture d'eau potable/assainissement à raison de 100 m³ de consommation maximum par an.

La séance est levée à 21h15